# Le sujet du mois : Le 2e commandement (2ème partie)

Nous retournons à la méditation commencée le mois dernier sur le 2e commandement : qui visait, rappelons-le, **à affiner en nous cette sensibilité**, **cette délicatesse** pour tout ce qui touche le nom et la sainteté de notre Dieu.

Après l’évocation de la question des jurons et blasphèmes, il restait à aborder un point précis : celui du serment (càd le fait de jurer, au sens de prendre Dieu à témoin de ce que l’on dit **ou** **promet)**. Ce qui est terrible en la matière, c’est d’affirmer une chose qu’on sait fausse sous la foi du serment ; **on charge Dieu d’un mensonge**, on en fait un menteur. **C’est le parjure**. Même chose si je promets sous serment une chose que je n’ai pas l'intention de tenir, ou si après avoir promis sous serment, je ne m'y tiens pas. Au serment s’applique donc d’abord et avant tout un critère de **vérité**.

« Cette loi sur le serment, le chrétien l’accomplit d’abord et avant tout par la pratique de la franchise »

Mais la sainteté du nom de Dieu requiert également de nous qu’on s’abstienne tout simplement de prendre Dieu à témoin pour affirmer des choses de peu d’importance : c’est faire ici appel à un autre critère : celui de **discernement** : je peux prêter serment devant un tribunal, mais pas dans une cour de récréation ou pour des choses frivoles.

Un dernier critère doit encore être pris en compte : celui de la **justice**. Je ne peux jamais m’engager par serment à faire quelque chose de mal, d’injuste ; et je ne peux encore moins tenir un serment fait contre la justice. La triste histoire du serment d’Hérode, qui a coûté à St Jean Baptiste sa tête, peut servir ici d’illustration ; ou encore celui du juge Jephté (Jg 11, 30-40), qui, pour obtenir l’aide de Dieu, fit le vœu d’offrir en sacrifice après la victoire la première personne qui sortirait de chez lui. Ce fut sa fille. Comme dit St Thomas : ***en faisant ce vœu, il fut stupide, en l’accomplissant, il fut impie.***

Le dernier mot sur ce 2e commandement, c’est le Christ est venu nous le donner : « ***Moi je vous dis de ne pas jurer du tout » (Mt 5,34).*** *Jésus n’abolit pas le serment, il le rend en quelque sorte inutile****:*** là où la vérité est reine, nul besoin de jurer. Cette loi sur le serment, le chrétien l’accomplit d’abord et avant tout par la pratique de la franchise (accord entre la parole et la réalité) : *Que votre parole soit “oui”, si c’est “oui”, “non”, si c’est “non”. Ce qui est en plus vient du Mauvais*. (Mt 5,37)

Que votre parole soit “oui”, si c’est “oui”, “non”, si c’est “non”. Ce qui est en plus vient du Mauvais. (Mt 5,37)

Puissent donc ces considérations augmenter en nous cette **sainte horreur pour ce qui offense, méprise, ou recours avec légèreté au nom de Dieu.** On raconte, dans la vie de Ste Catherine de Sienne, le fait suivant. Etant encore enfant, elle faisait des commissions pour sa mère. Un jour elle ne revint pas tout de suite, parce qu’elle était entrée dans une église et avait assisté à une messe. A son retour, elle trouva sa mère très irritée et proférant des jurons. Ste Catherine en fut profondément attristée et dit à sa maman : « ***Mère, punissez-moi plutôt, si j’ai commis une faute***, ***mais du moins n’offensez pas Dieu ! Cela me fait trop de mal.*** »

Cette sainte horreur doit nous amener à vouloir réparer les offenses faites au saint Nom de notre Père du Ciel, de Jésus, de notre Maman du Ciel. Comment?  Par petites pensées, une petite parole réparatrice. Les louanges divines, récitées après la bénédiction du saint sacrement, ont été composées justement pour réparer les blasphèmes (Dieu soit béni – Béni soit son saint Nom…)